



Invitation presse

Annecy, le 20 janvier 2020

Sécurité

Signature de la première convention cadre pour la sécurisation des grands espaces commerciaux en Haute-Savoie

Mercredi 22 janvier à 11h00, centre commercial Shopping Etrembières, 21 rue de l'industrie

Une convention cadre pour la sécurisation des grands espaces commerciaux a été signée le 19 février 2019 entre l'Etat et les trois acteurs majeurs représentant les professionnels présents dans les espaces commerciaux. Cette convention cadre a vocation à être déclinée localement en y associant le procureur de la République ainsi que le maire de la commune concernée.

Ce nouveau dispositif prévoit notamment :

- la désignation d'un policier ou d'un gendarme comme correspondant de l'espace commercial ;
- la mise en place, par l'espace commercial, d'un coordonnateur en gestion de crise, compétent pour toutes les questions relatives à la sûreté et chargé, entre autres, de l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation à la menace terroriste au profit des acteurs du site et d'entretenir des liens directs avec les forces de sécurité ;
- l'élaboration d'un plan de sûreté général (malveillance de droit commun et menace à caractère terroriste), sur la base d'un diagnostic pour lequel l'espace commercial pourra solliciter l'appui du référent sûreté police/gendarmerie et prévoyant entre autre l'élaboration de protocole d'intervention, la remontée et l'échange d'information ou encore la réalisation d'exercice.

Une première convention de ce type sera signée mercredi 22 janvier à 11h00 en présence de Monsieur Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, des services de la police nationale et de l'équipe dirigeante du centre commercial Shopping d'Etrembières.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence aux coordonnées ci-dessous :

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Un contrôle d'accès est désormais en vigueur aux différents points d'accueil de la préfecture. Vous devrez présenter votre carte de presse à l'accueil ainsi que la présente invitation. Un badge temporaire vous sera remis, que vous devrez porter de façon apparente, lors de vos déplacements dans l'enceinte de la préfecture, et vous récupérez votre carte de presse contre remise du badge à votre sortie.